



# GYMNASTIQUE ACROBATIQUE BROCHURE TECHNIQUE 2022 - 2023



**Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Gymnastique**

*Siège social* : 10, avenue Viviani 69200 VENISSIEUX

*Accueil & Adresse postale* : Maison Régionale des Sports – 68, avenue Tony Garnier 69007 LYON

04 78 00 88 85 | [contact@auvergne-rhone-alpes-ffgym.fr](mailto:contact@auvergne-rhone-alpes-ffgym.fr) | [auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr](http://auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr)

## COMMISSION TECHNIQUE

Nom & Prénom	Responsabilité	Tél	Mail
TALLARON Alexandre (26)	Responsable Technique GAc / Référent ETR	06 12 19 48 29	<a href="mailto:tallaron.alex@gmail.com">tallaron.alex@gmail.com</a>
MARCHAL Claudine (73)	Membre CT	06 86 96 06 79	<a href="mailto:marchalclau@gmail.com">marchalclau@gmail.com</a>
CHAPUT Sarah (63)	Membre CT	06 67 05 16 61	<a href="mailto:sarah.chaput@hotmail.fr">sarah.chaput@hotmail.fr</a>
FERNANDES Alexandra (01)	Membre CT	06 06 89 78 24	<a href="mailto:alexandragymacro@gmail.com">alexandragymacro@gmail.com</a>
LANTENOIS Elodie (38)	Responsable des compétitions	06 13 67 66 81	<a href="mailto:elodie.lantenois@sfr.fr">elodie.lantenois@sfr.fr</a>
PIEDNOEL Matthieu (73)	Responsable Jugement	06 89 88 42 23	<a href="mailto:matthieu.piednoel@laposte.net">matthieu.piednoel@laposte.net</a>
GESSNER Laëtitia (69)	Responsable Formation des Gymnastes	06 09 03 00 89	<a href="mailto:laetitia.sagnol@yahoo.fr">laetitia.sagnol@yahoo.fr</a>

## PERSONNES RESSOURCES

Nom & Prénom	Responsabilité	Tél	Mail
GUILLOT Alain (01)	Référent GAc comité directeur CAURAG Expert PAS GAc AURA	06 40 95 76 91	<a href="mailto:acrobate3@wanadoo.fr">acrobate3@wanadoo.fr</a>
ARSAC Yann (63)	RTF CNS	07 86 21 99 22	<a href="mailto:yann.arsac@ffgym.fr">yann.arsac@ffgym.fr</a>

## INFORMATIONS GENERALES

**Cette brochure technique régionale est à compléter par les informations fédérales :**

- Concernant les informations nationales, elles se trouvent sur le site national <https://www.ffgym.fr/> : (Connexion => mon compte => compétition => base documentaire GAc)
- la brochure nationale GAc
- les lettres FFGym GAc, qui apportent des mises à jour sur l'organisation compétitive
- la brochure des programmes GAc – Édition septembre 2022, dans laquelle sont indiqués tous les contenus des différents programmes ainsi que les modalités de jugement.

La **Réglementation Générale 2022-2023 – Compétitions AURA**, reprend toutes les infos générales d'accès aux compétitions : procédures/paiement/dates butoirs : <https://auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr/ACTIVITES/Compétition2/Reglementation-generale>

La diffusion des informations concernant les compétitions régionales se font sur le site régional AURA via : <https://auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr/Evenements>

**Pour toutes questions et échanges, nous vous attendons au Forum technique interdisciplinaire le samedi 27 août à Saint-Etienne.**

## CALENDRIER 2022/2023

### COMPETITIONS DEPARTEMENTALES

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CONCERNE	NIVEAUX DE PRATIQUE	DATE	ORGANISATEUR
<b>Open Ain Challenge GAC (Accueil des clubs Suisses)</b>	Fed A/Perf/Elite	21/22 janvier	Trévoux
<b>Open GAc Savoie</b>	?	?	?
<b>Open GAc Allier</b>	?	?	?
<b>Open GAc Drôme-Ardèche</b>	Tout	14/15 janvier	Portes-lès-Valence

### COMPETITIONS REGIONALES

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CONCERNE	NIVEAUX DE PRATIQUE	DATE	ORGANISATEUR
<b>Interdépartementale Est</b>	Fédérale A / B Open Perf/Elite	4/5 mars	Montluel
<b>Interdépartementale Ouest</b>			Montluel
<b>Région (Sélection pour le TF)</b>	Fédérale A / B	1/2 avril	Chambéry
<b>Grand Prix Auvergne-Rhône-Alpes</b>	Fédéral A / B et nouvelles unités + Démonstration perf / élite	17/18 juin	Valence

### COMPETITIONS NATIONALES

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CONCERNE	NIVEAUX DE PRATIQUE	DATE	ORGANISATEUR
<b>Inter-régionale 2 Sud-Est</b>	Performances et Elites	18/19 mars	PACA
<b>Inter-régionale 4 Est</b>	Performances et Elites	15/16 avril	Bourgogne Franche-Comté
<b>Inter-régionale 5 Sud-Ouest</b>	Performances et Elites	29/30 avril	Nouvelle-Aquitaine
<b>Championnat de France par équipes</b>	Performances et Elites  (Ne sont concernés que les clubs faisant partie de la liste établie par la CNS et figurant sur la lettre FFGym)	6/7 mai	A déterminer
<b>Trophée Fédéral</b>	Fédérale A / B	12/13/14 mai	A déterminer
<b>FestiGAc</b>	Fédéral A / B	27/28/29 mai	A déterminer
<b>Championnat de France par unités</b>	Performances et Elites	10/11 juin	A déterminer

## COMPETITIONS

Il existe 3 filières compétitives :

- La filière Fédérale est destinée aux gymnastes débutants et intermédiaires
- La filière Performance est destinée aux gymnastes confirmés
- La filière Elite est destinée aux gymnastes de haut niveau.

Pour chaque compétition, les clubs pourront consulter sur le site du Comité les documents technico-administratifs et sportifs. Les résultats seront accessibles sur le site à la fin de chaque compétition.

### RAPPEL DES CATEGORIES POUR LES COMPETITIONS

- **La participation à la compétition interdépartementale Est ou Ouest** est sélective pour les catégories de filière Fédérale uniquement. Les autres filières (Performance et Elite) peuvent également s'engager en « Open », c'est-à-dire en compétition non sélective.

**IMPORTANT** : Il est à noter que ces compétitions étant non sélectives pour les filières Performance et Elite, les corps de juge seront déterminés selon des règles propres au comité, et peuvent donc être de composition différente de celle exigée lors des compétitions sélectives inter-régionales (voir paragraphe Engagements ci-dessous).

- **La compétition sélective régionale** est ouverte uniquement aux unités de la filière Fédérale A / B qui ont participé à la compétition interdépartementale de leur territoire.
- **Les compétitions sélectives inter-régionales** sont ouvertes aux filières Performance et Elite uniquement. Pour les clubs de la région Auvergne-Rhône-Alpes, il est possible de participer aux 3 compétitions inter-régionales suivantes :
  - Sud-Est = Auvergne-Rhône-Alpes / Provence-Alpes-Côte d'Azur / Bourgogne-Franche-Comté / Grand-Est / Occitanie / Nouvelle-Aquitaine
  - Sud-Ouest = Auvergne-Rhône-Alpes / Provence-Alpes-Côte d'Azur / Occitanie / Nouvelle-Aquitaine / Bretagne / Pays-de-la-Loire / Centre-Val-de-Loire / Normandie
  - Est = Auvergne-Rhône-Alpes / Hauts de France / Ile de France / Bourgogne-Franche-Comté / Grand-Est / Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- **Lors du Grand Prix Auvergne-Rhône-Alpes**, deux compétitions auront lieu simultanément : la finale régionale Fédérale et la compétition Grand Prix, donnant donc lieu à deux classements distincts. Plusieurs cas de figure peuvent donc se présenter :
  - Les unités ayant eu accès à la finale nationale du Trophée Fédéral ne pourront participer au Grand Prix que dans une catégorie différente.
  - Les unités n'ayant pas eu accès à la finale nationale du Trophée Fédéral peuvent au choix participer à la finale régionale Fédérale dans la même catégorie que celle dans laquelle ils ont concouru dans la saison, ou bien au Grand Prix dans une catégorie supérieure.
  - Les unités n'ayant concouru à aucune compétition sur la saison en cours ou les nouvelles unités pourront concourir directement en compétition Grand Prix.

Pour rappel, le changement d'un partenaire au moins est considéré comme un changement d'unité dans sa totalité.

Le Grand Prix est également accessible aux licenciés titulaires d'une licence Loisir sur la saison 2022-2023 pour la filière Fédérale A et B (duo, trio et quatuor) ainsi qu'aux licenciés UNSS.

- **Composition du Jugement en filière fédérale**

Organisation des corps de juges :

- Le juge arbitre rentre sa note à l'exécution et ou l'artistique. Il ne peut pas être juge arbitre dans une catégorie où se trouve une unité de son club.
- 2 juges à la difficulté, (un sur la validation des difficultés et des temps et l'autre sur l'entrée des notes - juge niveau 3 minimum).
- 3 à 5 juges à l'exécution, 3 à 5 juges à l'artistique.

## **ENGAGEMENTS EN COMPETITION**

---

**Merci de respecter les dates définies dans les dossiers techniques de chaque compétition pour tous les engagements.**

- **Engagements pour les sélectives inter-départementales et régionales de la filière Fédérale :**

Pour les compétitions inter-départementales Est et Ouest, ainsi que pour la sélective régionale des catégories Fédérales A et B, inscrire nominativement sur Engagym avant **le 6 janvier 2023** les unités (duo, trio, quatuor) que vous prévoyez d'engager **sur l'ensemble de la saison 2022-2023**, afin de permettre une meilleure organisation des compétitions régionales et l'établissement des quotas pour la finale du Trophée Fédéral.

Ces engagements sont nominatifs, il n'y a pas d'engagement prévisionnel pour ces catégories.

- **Engagements pour le FestiGAc :**

Il n'y a pas de sélection pour le FestiGAc. La date limite d'engagement sera déterminée lors de la parution des **lettres FFGYM GAC**

- **Engagement pour le Grand Prix (comprenant la finale régionale).** La date limite d'engagement sera déterminée lors de la parution des **lettres AURA GAC**

**Pour rappel :** lors de chaque compétition, le club est **dans l'obligation d'engager un ou plusieurs juge(s)**, dont le niveau est défini par la filière, sauf pour les nouvelles sections GAC.

**Le lien des modalités d'engagement du ou des juges sont sur le dossier technique de la compétition.**

Le club communique le nom et le niveau de son ou ses juges, selon les modalités stipulées pour chaque compétition.

Le prêt de juge, du niveau requis au vu des engagements présentés, est autorisé, il est cependant impératif d'en référer à la commission en charge du niveau de pratique de la compétition :

- Sélectives inter-régionales et finales nationales = CNS GAc
- Compétitions inter-départementales et sélective régionale = Commission Technique Régionale.

Lors d'une compétition, un club dont le juge est convoqué sur le jury est autorisé à ne pas présenter d'autre juge.

Les cas particuliers en compétition régionale, notamment pour les Open, sont soumis à demande et discussion auprès de la Commission Technique Régionale et du responsable des juges. La commission peut être amenée à demander, par nécessité d'organisation, la présence d'un 2ème juge club.

## ENVOI DES CARTES DE COMPETITION

---

Les cartes de compétition sont à télécharger sur le site fédéral <https://www.ffgym.fr/>.

Lors des compétitions régionales, pour toutes les filières compétitives, les cartes sont à **envoyer 10 jours avant la compétition** pour vérification à [cartes.gac@auvergne-rhone-alpes-ffgym.fr](mailto:cartes.gac@auvergne-rhone-alpes-ffgym.fr).

« Dans le cas où, la mise en place de juges correcteurs pourra être organisée, la commission se garde le droit de le stipuler dans la fiche technique de la compétition. Ce qui veut dire que, les niveaux de pratique suivants, Fédéral A et B ainsi que National B, ne seront pas dans l'obligation d'envoyer leurs cartes de compétitions. »

**Attention : Seul un remplissage numérique (textes, figurines et valeurs) et au format PDF sera accepté.**

Pour la filière Fédérale uniquement, les entraîneurs pourront faire des modifications de leur carte de compétition auprès du juge arbitre le jour de la compétition.

## FORMATIONS DES GYMNASTES

Les dates et formations seront communiquées sur le site régional : <https://auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr/FORMATION/Formations-des-Gymnastes/GAC>

### COURS PERFECTIONNEMENT DEPARTEMENTAUX (CPD) : TROPHEE B

---

Répartition des territoires :

- Isère, Savoie, Haute-Savoie
- Drôme/Ardèche, Rhône, Loire
- Ain
- Allier, Cantal, Haute-Loire et Puy de Dôme

Les lieux et dates sont à définir par les départements.

Est concernée la catégorie **Fédéral B** ainsi que les clubs UNSS.

L'objectif de ces CPD est de permettre aux gymnastes et aux entraîneurs de faire un premier bilan des acquis de début de saison afin d'orienter au mieux les différentes formations présentes dans les catégories compétitives.

### COURS PERFECTIONNEMENT INTERDEPARTEMENTAUX EST ET OUEST (CPID) : TROPHEE A

---

Ils auront lieu les (lieu et date à déterminer en fonction des zones) :

Est concernée la catégorie **Fédéral A** y compris les clubs UNSS.

Les groupes rentrant dans le DRA\* ne sont pas concernés par ce regroupement.

L'objectif de ces CPID est de permettre aux gymnastes et aux entraîneurs de faire un premier bilan des acquis de début de saison afin d'orienter au mieux les différentes formations présentes dans les catégories compétitives.

### COURS PERFECTIONNEMENT REGIONAL (CPR) PERFORMANCE/ELITE : 2 REGROUPEMENTS PAR CATEGORIE

---

- Lieu et date à déterminer.

Sont concernées les unités susceptibles d'être engagées en catégories **Nat B TC, Nat A TC et la filière Elite ES/JU/SE** sur la saison 2022-2023.

- Lieu et date à déterminer.

Sont concernées les unités susceptibles d'être engagées en catégories **Nat B 8-15 ans, Elite AV et TFA sur liste DRA\*** sur la saison 2022-2023.

L'objectif de ce CPR est de permettre aux gymnastes et aux entraîneurs de faire un premier bilan des acquis de début de saison afin d'orienter au mieux les différentes formations présentes dans les catégories compétitives.

### COURS PERFECTIONNEMENT REGIONAL (CPR) DES QUALIFIES

---

Il aura lieu les (lieu et date à déterminer). Comme son nom l'indique, sont concernées toutes les unités ayant obtenu leur qualification au Trophée Fédéral ou au Championnat de France.

L'objectif de ce CPR est de permettre aux gymnastes et aux entraîneurs de peaufiner leurs mouvements en profitant de la vision de tous les juges et entraîneurs présents sur le CPR.

*\*DRA : Dispositif Régional d'Accession au haut niveau (liste page suivante)*

# DISPOSITIF REGIONAL D'ACCESSION AU HAUT NIVEAU

## PROCEDURE DE REPERAGE DRA GAC 2022-2023

Vous trouverez ci-dessous les exigences pour accéder à la liste DRA 2023-2024 :

- **Catégories,**
- **Groupes d'âges**
- **Niveaux d'exigences techniques requises.**

Si vous avez des unités susceptibles d'en faire partie, merci de contacter [Alain Guillot \(Expert PAS\)](#), [Claudine MARCHAL \(Membre CT\)](#) et [Alexandre TALLARON \(Responsable Technique GAc\)](#) avant le CPR du **31 octobre 2022**.

## LISTE DRA GAC 2022/2023

### La catégorie Fédérale A 7-14

- Groupes d'âges 7-12, 8-13 et 9-14
- Valeurs des pyramides de G à J
- Valeurs des éléments individuels de F à J

### La catégorie Nationale B 8-15

- Groupes d'âges 8-13, 9-14 et 10-15
- Valeurs des pyramides de F à H
- Pas de restrictions sur les éléments individuels

### La catégorie Elite Avenir

- Groupes d'âges 8-13, 9-14, 10-15
- Pyramide statique ATR sans support du ou des porteurs
- Pyramide dynamique 4/4 de rotation corps tendu obligatoire

### La catégorie Elite Espoir

- Groupes d'âges 9-14,10-15,11-16
- Pyramide statique ATR sans support du ou des porteurs
- Exigence FIG pour les 11-16 :
  - ✓ 4/4 de rotation pour tous les gymnastes en élément individuel (tumbling ou agilité)
  - ✓ Pyramide dynamique en sortie Back 4/4 de rotation valeur minimum V4

### Les catégories Elite Junior 12-18, Elite Junior 13-19, Elite Senior

- Exigences FIG pour chacune de ces catégories

**Liste :** La liste sera établie en début de saison 2022-2023



## ACTIONS DRA GAC 2022/2023

---

**Les dates et formations seront communiquées sur le site régional :** <https://auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr/ACTIVITES/Dispositifs-Haut-Niveau/DRA>

- Lieu et dates à déterminer :  
Catégorie Elite, Espoir, Junior
- Lieu et dates à déterminer :  
Catégorie Fédérale A, Nationale B et Nationale A
- Lieu et dates à déterminer :  
Les formations ayant obtenu leur qualification au Trophée Fédéral ou au Championnat de France.

## FORMATIONS JUGES ET CADRES

InteraGYM Formation a pour vocation de former des personnes, bénévoles ou salariées, dans le domaine des activités gymniques. Divers domaines d'expertise sont répertoriés :

- Formation Animateur Fédéral
- Formation Moniteur Fédéral
- Formation des Juges
- Formation continue Juges/Cadres
- Formation du Certificat de Qualification Professionnelle
- Formation Coach Gym Santé
- Formation Express des dirigeants

Toutes les informations (dates, tarifs, contenus...) et inscriptions sont réunies sur le site <http://interagym-formation.com/>

**Contact :**

Emilie DAVID – Coordinatrice Formations - 07 71 89 66 76 - [e.david@interagym-formation.com](mailto:e.david@interagym-formation.com)

Au niveau régional, les formations propres à la GAc sont essentiellement dispensées au cours de rassemblements appelés « CPR ». Les CPR concernent à la fois la formation continue pour les juges, la formation des entraîneurs et celle des gymnastes.